

1.1 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Critères de sélection en athlétisme pour les compétitions internationales de jeunes»

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, je souhaite vous interpellier sur les critères de sélection récemment publiés pour l'accès aux championnats internationaux de jeunes en athlétisme, toutes disciplines et tous âges confondus. Je tiens d'emblée à préciser que nous avons pleinement conscience que la décision relative à ces minimas relève de *Belgian Athletics*, et non directement de la Ligue belge francophone d'athlétisme (LBFA). Toutefois, les conséquences de ces choix impactent directement les jeunes athlètes francophones, leurs entraîneurs et leurs clubs. La situation qui en résulte apparaît aujourd'hui profondément problématique, voire inacceptable.

Les minimas fixés par *Belgian Athletics* sont, pour l'ensemble des disciplines et sur l'entièreté des championnats concernés, systématiquement plus élevés que ceux exigés par *World Athletics* et par l'Association européenne d'athlétisme (AEA). Il ne s'agit donc pas de cas isolés ou marginaux, mais bien d'une orientation générale qui touche toutes les épreuves, qu'elles soient techniques, de vitesse, de fond ou de concours.

Dans la réalité sportive, ces relèvements de minimas correspondent souvent à des performances de tout premier plan international, proches de niveaux de finales, voire de podiums. L'objectif de participation à un championnat d'Europe ou du Monde dans les catégories de jeunes devient alors inaccessible pour une grande majorité d'athlètes, y compris pour ceux qui s'entraînent intensivement, parfois plus de dix heures par semaine, et qui bénéficient d'un statut de jeune talent de l'ADEPS.

Les retours du terrain font état d'un profond sentiment de découragement. Athlètes, entraîneurs et familles ont l'impression que ces minimas extrêmement élevés auraient été établis dans le but de limiter drastiquement le nombre d'athlètes sélectionnés, faute de moyens financiers suffisants pour permettre une participation plus large des athlètes aux championnats internationaux. Si cette perception devait se confirmer, elle poserait une question fondamentale de

cohérence entre les ambitions affichées de notre politique sportive et les moyens réellement alloués à son développement.

Que pensez-vous du relèvement généralisé des minimas belges, toutes disciplines confondues, par rapport aux exigences européennes et internationales pour les catégories de jeunes en athlétisme? Confirmez-vous que les critères ont été arrêtés par *Belgian Athletics*? Pouvez-vous nous préciser le niveau de concertation avec les ligues, dont la LBFA, ainsi qu'avec les autorités de la Fédération Wallonie-Bruxelles? La LBFA doit-elle aujourd'hui assumer, directement ou indirectement, les conséquences de contraintes budgétaires qui seraient liées à la situation financière de *Athletiek Vlaanderen*? Comment conciliez-vous une politique d'exigence sportive aussi élevée, appliquée à toutes les disciplines, sans un accompagnement soutenu par des moyens financiers, par des stages de préparation, par un suivi médical et prévoyant une récupération pour les jeunes athlètes? Enfin, envisagez-vous d'ouvrir un dialogue avec *Belgian Athletics* afin de garantir un meilleur équilibre entre l'ambition, l'excellence sportive, l'équité et le développement à long terme des jeunes talents?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, les minima de sélection ne sont pas déterminés unilatéralement par les ailes communautaires, mais bien par une commission prévue à cet effet de *Belgian Athletics*. Cette commission est composée de manière paritaire entre la LBFA et *Athletiek Vlaanderen*. Les décisions qui en résultent relèvent donc de la coupole nationale et pas d'une ligue prise isolément. Il convient également de rappeler que mon administration et moi-même n'exerçons de compétence directe que sur la LBFA; nous ne disposons d'aucun pouvoir décisionnel sur la coupole nationale.

Mon administration ne fixe ni les minima ni les critères de sélection pour les compétitions internationales. Son rôle se situe en amont et en aval par le soutien aux sportifs, aux clubs et aux fédérations reconnues, dans le respect des cadres définis aux niveaux national et international. Il y va de l'autonomie du mouvement sportif.

Le niveau d'exigence des minima fixés par *Belgian Athletics* repose sur une philosophie sportive claire: privilégier la sélection d'athlètes qui disposent d'un réel potentiel de performance, en mesure d'atteindre un top 8, plutôt que de constituer des délégations les plus larges possibles avec des athlètes encore en phase de maturation. Ce choix vise également à protéger les jeunes sportifs tant sur le plan humain, en leur évitant des expériences prématurées susceptibles de générer des frustrations, déceptions ou découragements, que sur le plan strictement sportif, en limitant les éliminations précoces sans réel apprentissage compétitif.

Il serait toutefois erroné de considérer que la LBFA limite son action aux seuls athlètes remplissant les critères de sélection de *Belgian Athletics*. Par son travail de détection et de suivi, la LBFA accompagne de manière continue un vivier

élargi de jeunes sportifs en leur offrant conseils, expertise et encadrement, indépendamment de leur sélection immédiate pour un championnat international. La LBFA prévoit également la participation de jeunes athlètes à des meetings étrangers, afin de leur permettre d'acquérir l'expérience, de se confronter progressivement au haut niveau, et de se développer en dehors du cadre très spécifique et très exigeant des championnats d'Europe et du Monde.

Dans cette perspective, les critères de sélection doivent être compris non comme un outil d'exclusion, mais comme un élément parmi d'autres d'une stratégie globale de développement à long terme des talents. Cette stratégie repose et reposera sur un équilibre délicat entre ambition sportive, protection des jeunes athlètes, soutenabilité financière et équité d'accès.

M. Thierry Witsel (PS). – Je pense, Madame la Ministre, que certaines athlètes, jeunes pour la plupart, voient cela comme un plafond quasiment infranchissable, ce qui risque de fragiliser leur motivation et leur engagement sportif. Il est essentiel que notre politique sportive continue à leur offrir des perspectives de progression. Je ne mets pas en doute le fait que la LBFA accompagne les athlètes et essaie de faire en sorte de les promouvoir, mais ce qui est mis en place aujourd'hui pour les conditions de sélection, me paraît pratiquement insurmontable et est une barrière pour ces jeunes. Or, quand ils ont une double nationalité, ils vont là où le projet sportif les avantage le plus, ce qui signifie que nous perdons des vrais talents. Nous devons donc établir une vraie politique à ce sujet et faire en sorte que ces jeunes ne puissent pas partir ailleurs quand ils ont une double nationalité.

1.2 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Décrochage des adolescentes et des jeunes femmes de la pratique sportive»

M. Thierry Witsel (PS). – Un récent article de la RTBF, intitulé «*Compétitivité, changements hormonaux: pourquoi les adolescentes et les jeunes femmes abandonnent le sport?*», met en évidence un phénomène préoccupant: le décrochage important des adolescentes et des jeunes femmes de la pratique sportive, en particulier au moment de la puberté. Cet abandon est lié à une combinaison de facteurs bien identifiés: transformations corporelles et hormonales, rapport au corps, cycle menstruel, pression de la performance et de la compétition, stéréotypes de genre persistants, mais aussi manque d'encadrement et d'environnements sportifs adaptés et sécurisants.

À cet égard, il est intéressant de relever qu'à l'occasion de la Journée internationale du sport féminin, le ministère français des Sports a reconnu explicitement ce phénomène en développant des outils destinés aux clubs, aux encadrants et aux sportives, notamment des guides portant sur la puberté, le cycle menstruel et l'adaptation de l'entraînement, dans une approche centrée à la fois sur la santé, le bien-être et le maintien de la pratique sportive. Ces initiatives montrent qu'il est possible de dépasser le simple constat du décrochage pour proposer des

réponses structurelles et pédagogiques, afin que les changements physiologiques naturels ne constituent plus un motif d'abandon du sport.

Madame la Ministre, disposez-vous de données récentes et spécifiques à la Fédération Wallonie-Bruxelles ou à la Wallonie concernant l'abandon de la pratique sportive chez les adolescentes et les jeunes femmes? Quelles mesures concrètes mettez-vous en œuvre ou envisagez-vous pour adapter la pratique sportive aux réalités physiologiques et psychosociales des adolescentes, notamment en lien avec la puberté et la santé menstruelle? Envisagez-vous le développement de guides, outils ou formations destinés aux encadrants sportifs, à l'instar de ce qui est fait en France, afin de favoriser des environnements sportifs plus inclusifs, moins exclusivement centrés sur la performance et davantage axés sur le bien-être et la continuité de la pratique? Enfin, comment votre politique sportive s'inscrit-elle dans une approche globale de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, visant à réduire durablement le décrochage sportif des jeunes filles?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Le décrochage de la pratique sportive chez les adolescentes et les jeunes femmes est une réalité et doit être compris comme un phénomène progressif lié à plusieurs moments charnières de la vie.

Les données dont nous disposons montrent que la pratique sportive diminue fortement lors de l'entrée dans l'enseignement secondaire, période qui correspond au début de la puberté. Les filles sont systématiquement moins nombreuses à pratiquer un sport que les garçons et l'écart se creuse encore à l'adolescence. Les causes sont diverses: menstruations ou syndrome prémenstruel, fatigue, manque de temps. Ces constats se prolongent à l'âge adulte, notamment lors de l'entrée dans la vie professionnelle et plus encore lors de la maternité, où une large majorité de femmes réduisent ou interrompent leur pratique sportive.

Face à ces réalités, mon action vise à s'assurer que des dispositifs comme l'action sportive locale, les programmes «*Je cours pour ma forme*» ou les marches ADEPS rencontrent un succès croissant auprès du public féminin. À titre d'exemple, le nombre de modules proposés par les opérateurs sportifs dans le cadre de l'action sportive locale et spécifiquement dédiés au sport féminin a plus que doublé ces dernières années. Par ailleurs, les questions liées à la puberté, au cycle menstruel et au bien-être des sportives sont intégrées de manière transversale dans la formation des encadrants, avec la contribution de partenaires spécialisés. Cette approche vise à rendre les environnements sportifs plus bienveillants, inclusifs et sécurisants.

Pour rappel, dans une démarche prônant l'égalité entre les hommes et les femmes, le décret du 3 mai 2019 portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française impose aux fédérations des règles de gouvernance plus équilibrées et l'élaboration d'un plan de féminisation.

Les progrès sont réels, mais le défi demeure. Il est important de faire en sorte que les transformations et les aléas de la vie ne soient plus un motif d'abandon du sport, mais que chacune et chacun trouve, à chaque étape de son parcours, une pratique sportive adaptée à ses besoins et à son épanouissement.

M. Thierry Witsel (PS). – Merci Madame la Ministre pour vos éléments de réponse. Ce décrochage sportif des adolescentes n'est ni marginal ni anecdotique. Il intervient dans un moment charnière de leur vie, celui de la puberté.

Il est important de donner l'opportunité aux jeunes filles et aux jeunes femmes de s'exprimer par l'intermédiaire du sport. Le monde du sport doit rester un espace d'émancipation et d'égalité, le maintien de la pratique sportive étant essentiel au développement physiologique et psychosocial des adolescentes et des jeunes femmes.

1.3 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Professionalisation du métier d'arbitre»

M. Thierry Witsel (PS). – Les événements récents dans notre championnat belge de football doivent nous alerter. Les polémiques à répétition entachent profondément la qualité et l'image de notre championnat. Les dirigeants de clubs s'en prennent désormais frontalement aux arbitres, tandis que la confiance du public s'effrite: à peine 16,3 % des fans ont une opinion positive de l'arbitrage belge. Certains arbitres sont contraints de reconnaître publiquement les erreurs de leurs collègues, semaine après semaine.

Cette situation, désolante à bien des égards, doit nous interroger sur le caractère encore semi-professionnel de l'arbitrage en Belgique. Là où les cinq grands championnats européens ont franchi le pas d'une professionnalisation complète, la Belgique reste en retrait et l'écart se creuse. Ce retard fragilise non seulement la qualité du jeu, mais aussi la crédibilité de notre système sportif. Dans d'autres secteurs, la revalorisation salariale est utilisée comme garantie d'indépendance et de transparence, notamment face aux risques de pression ou de corruption. De plus, la moyenne d'âge élevée des arbitres, la centralisation de la formation à Tubize à la Referee Academy, dans le cadre du programme Elite de l'Association des clubs francophones de football (ACFF) et, enfin, l'absence d'un statut administratif clair pour les arbitres sont autant de freins sur lesquels la Fédération Wallonie-Bruxelles a la possibilité d'agir.

Madame la Ministre, disposez-vous d'un état des lieux précis du statut des arbitres en Fédération Wallonie-Bruxelles, dans le football tant professionnel qu'amateur? Des contacts ont-ils été pris avec la *Royal Belgian Football Association* (RBFA) pour envisager une stratégie de professionnalisation du corps arbitral? La Fédération Wallonie-Bruxelles soutient-elle financièrement ou structurellement la formation des arbitres? Aide-t-elle les clubs à promouvoir l'arbitrage chez leurs jeunes? La création d'un cadre administratif et d'un statut

reconnu pour les arbitres, sur le modèle du statut de sportif de haut niveau, afin de renforcer leur protection, leur formation et leur reconnaissance est-elle une perspective envisageable?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, votre question orale porte sur deux questions différentes: la professionnalisation de l'arbitrage et la reconnaissance d'un statut pour les arbitres. La première d'entre elles appelle avant tout une clarification indispensable des compétences institutionnelles. La professionnalisation des arbitres officiant dans les championnats professionnels de football relève en effet exclusivement de la RBFA et de la *Pro League*, ces deux structures n'entrant pas dans mon champ de compétences.

Il leur appartient de dégager les moyens nécessaires pour tirer le niveau de l'arbitrage vers le haut et assurer un encadrement optimal des arbitres désignés au plus haut niveau, à l'instar de ce qui se pratique dans les grands championnats européens. Il est toutefois essentiel de replacer le débat de cette professionnalisation dans une perspective beaucoup plus large que celle du seul football professionnel. Dans la grande majorité des disciplines sportives reconnues au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les arbitres et juges n'exercent pas leur mission dans un cadre professionnel et ne perçoivent, bien souvent, aucune rémunération au sens strict.

Dans de nombreux sports, l'arbitrage repose quasi-exclusivement sur l'engagement bénévole. Certains officiels ne sont pas du tout indemnisés, tandis que d'autres ne bénéficient que des indemnités prévues par la législation sur le volontariat. Visant avant tout à couvrir des frais et non à rémunérer une prestation, elles demeurent nécessairement limitées. Dans les faits, elles correspondent souvent à quelques dizaines d'euros pour plusieurs heures passées sur les terrains ou dans les salles, incluant parfois des déplacements, la préparation, la gestion des rencontres et l'exposition aux tensions inhérentes à la compétition.

Pour nombre d'arbitres et de juges, cette reconnaissance matérielle se résume concrètement à quelques boissons et sandwiches offerts en fin de rencontre, ce qui illustre le décalage entre l'importance de leur rôle et les contreparties dont ils bénéficient. Cette réalité explique en grande partie la pénurie structurelle de juges-arbitres observée aujourd'hui dans presque toutes les disciplines sportives. Elle rappelle surtout que la comparaison avec le football professionnel, où existent des rémunérations significatives et des modèles économiques puissants, ne peut être faite sans nuance.

Dans le sport amateur et fédéré, la question n'est pas celle d'une professionnalisation généralisée, mais bien celle de la reconnaissance, de la protection et de la valorisation d'un engagement essentiel au bon fonctionnement des compétitions. À ce titre, le décret du 3 mai 2019 portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française reconnaît le caractère sportif de l'arbitrage, en

permettant l'octroi du statut d'arbitre de haut niveau. Septante-huit arbitres, dont 28 femmes, bénéficient aujourd'hui de cette reconnaissance. L'arbitrage a également été intégré comme critère dans le mode de calcul des subventions de fonctionnement des fédérations reconnues. Le recensement réalisé à cette occasion fait état de 9 376 arbitres et fonctions assimilées en Fédération Wallonie-Bruxelles, dont environ 26 % de femmes. Il faut aussi noter et souligner qu'environ 300 arbitres issus des fédérations reconnues en Fédération Wallonie-Bruxelles officient à un niveau international, ce qui témoigne de la qualité du travail de formation déjà accompli.

La Fédération Wallonie-Bruxelles ne soutient pas structurellement la formation des arbitres, celle-ci relevant avant tout de la responsabilité des fédérations. En revanche, des projets ponctuels liés à la sensibilisation, à la formation et au recrutement peuvent être soutenus grâce à certains dispositifs, notamment le programme de subventions ADEPS pour l'action sportive locale. S'agissant de la professionnalisation au sens strict, il importe donc de rappeler qu'elle dépend étroitement du niveau de pratique et du modèle économique propre à chaque discipline. Une professionnalisation complète de l'arbitrage n'a pas nécessairement de sens dans des compétitions où les joueurs eux-mêmes ne disposent pas d'un statut professionnel. La Fédération Wallonie-Bruxelles agit, quant à elle, là où elle est compétente, c'est-à-dire en soutenant la reconnaissance, la protection et le développement de la fonction arbitrale dans l'ensemble du sport amateur et fédéré.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, cette clarification est importante. Il y a deux volets: le volet professionnel, géré par la *Pro League* et la RBFA, et le volet amateur. Les problèmes rencontrés par ces arbitres ont aussi des conséquences sur le sport amateur. C'est la crédibilité et l'intégrité des arbitres qui est remise en question, et, *de facto*, le respect du sport.

Il est important qu'il y ait un statut, un accompagnement structuré ou une reconnaissance officielle pour les arbitres, afin qu'ils puissent exercer leur mission dans de meilleures conditions. J'entends que ce sont les institutions sportives qui peuvent donner des formations et que des projets en ce sens se tiennent ponctuellement. Plus il y en a, plus nous structurerons, au niveau des arbitres, le monde du sport amateur. Je ne manquerai pas de revenir vers vous en espérant que ce genre de situation ne se produise plus.

(M. Massaki Mbaki, vice-président, prend la présidence)

1.4 Question de M. Christophe Bastin, intitulée «Jeux Olympiques d'hiver Milano-Cortina 2026»

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Les Jeux olympiques (JO) d'hiver 2026 se tiennent du 6 au 22 février à Milan et Cortina d'Ampezzo en Italie. La délégation belge se prépare à vivre un moment fort de solidarité sportive. Avec une

délégation historique de 30 athlètes répartis dans neuf disciplines, la Belgique s'affirme comme un acteur pleinement engagé dans le sport d'hiver, tant pour les performances que pour la promotion des valeurs olympiques.

Cet événement offre une opportunité exceptionnelle de renforcer la visibilité des sports d'hiver et de valoriser nos sportifs de haut niveau, mais des questions se posent quant à la manière dont l'administration sportive, notamment par le biais de l'ADEPS et des instances fédérées, accompagne cette préparation, tant au niveau logistique que mental.

Madame la Ministre, quel soutien la Fédération Wallonie Bruxelles apporte-t-elle aux athlètes sélectionnés pour les JO d'hiver de Milano-Cortina 2026, que ce soit en termes de préparation, d'accompagnement psychosocial ou d'encadrement administratif? Comment l'administration sportive, par le biais de l'ADEPS ou d'autres structures, suit-elle la progression de nos athlètes et leur permet-elle de concilier performances sportives et engagements personnels et/ou professionnels?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, la préparation et l'accompagnement des athlètes sélectionnés pour les JO d'hiver de Milano-Cortina 2026 s'inscrivent dans une stratégie globale et cohérente de soutien au sport de haut niveau, en étroite collaboration avec le Comité olympique et interfédéral belge (COIB) et les fédérations sportives concernées.

Rappelons que le COIB assure la coordination olympique et la représentation internationale, tandis que la Fédération Wallonie-Bruxelles finance, structure et accompagne concrètement les athlètes francophones avant, pendant et après les JO. En amont des compétitions, mon administration déploie un dispositif complet, qui dépasse largement la seule préparation sportive. Un accent particulier est mis sur l'accompagnement des sportifs sous contrat et sous statut, afin de leur permettre de concilier performance, formation et préparation de l'après-carrière. Ce travail de double carrière est adapté au profil et aux demandes individuelles des athlètes. Il inclut, par exemple, une intervention dans les frais de formation, le financement d'un parcours qualifiant ou l'accès à des formations spécifiques, telles qu'une formation de moniteur.

Ce dispositif est complété par l'accès aux services du Centre d'aide à la performance sportive (CAPS) et du Pôle psychologique du Centre d'aide à la performance sportive (CAPSy), un suivi médical longitudinal annuel et un accompagnement psychosocial individualisé. Le tout sous réserve des validations administratives requises.

L'évolution de la représentation francophone au sein de la délégation belge aux JO d'hiver illustre l'impact de ces politiques. Lors des JO d'hiver 2014, la délégation belge comptait sept athlètes, dont aucun représentant francophone. En 2018, la délégation belge comptait 21 sportifs, dont un seul issu de la Fédération

Wallonie-Bruxelles. En 2022, à Pékin, la délégation est passée à 23 athlètes, dont six francophones. Deux d'entre eux bénéficiaient déjà d'un contrat de la Fédération Wallonie-Bruxelles. À Milano-Cortina 2026, la délégation belge compte 30 athlètes, dont huit francophones épaulés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, parmi lesquels cinq sportifs sous contrat.

Dans la délégation belge présente à Milano-Cortina, on retrouve trois athlètes sous contrat qui concourront en individuel et en relais en biathlon: Florent Claude, Lotte Lie et Maya Cloetens.

À leurs côtés, on retrouve deux athlètes qui ne sont pas sous contrat: Eve Bouvard, qui concourra en relais et en individuel, et Sam Parmentier, en individuel. En ski alpin, Armand Marchant, sous contrat, représentera la Belgique en slalom, tout comme Kim Vanreusel chez les femmes. En ski-alpinisme, Maximilien Drion, également sous contrat, est sélectionné pour l'épreuve de sprint. Ces résultats confirment la montée en puissance des sportifs francophones dans des disciplines historiquement peu représentées en raison de nos conditions météorologiques et de la topographie de notre territoire.

Pour les disciplines hivernales, telles que le ski, le biathlon et le patinage artistique, la Fédération Wallonie-Bruxelles a consacré 1 367 875 euros. Ce montant n'inclut pas la valeur des contrats sportifs, ni l'accès aux infrastructures, ni les prestations du CAPS et du CAPSy. La réflexion se poursuit concernant le développement d'un modèle qui permette d'amener nos jeunes sportifs francophones à ce haut niveau.

De manière plus globale, le soutien au sport de haut niveau repose sur un ensemble de leviers financiers et structurels cohérents: 12 400 000 euros sont consacrés au Plan-programme «Sport de haut niveau», 1 000 000 d'euros est consacré annuellement à la formation des entraîneurs, 3 295 000 euros sont mobilisés pour la détection des talents et le soutien à la labellisation des clubs affiliés à une fédération sportive reconnue, 491 000 euros soutiennent la participation et l'organisation de compétitions internationales et 822 000 euros sont dédiés au CAPS, ainsi qu'aux outils scientifiques et médico-sportifs directement reliés aux universités qui en sont membres fondateurs.

Par ailleurs, 78 sportifs bénéficient actuellement d'un contrat leur permettant de sécuriser leur parcours et de se concentrer sur leurs objectifs sportifs, tandis que plus de 2 000 athlètes disposent d'un statut ouvrant l'accès à différentes facilités et aides, dont les bourses individuelles à partir du statut d'espoir sportif. Des centres permanents de préparation physique sont mis à disposition des sportifs sous statut et des infrastructures de haut niveau sont accessibles à Louvain-la-Neuve, Loverval, Liège, Mons, ainsi que dans d'autres pôles. Le service «Projet de vie» accompagne quant à lui les sportifs dans la gestion de leur double carrière.

Enfin, il convient de rappeler que la Fédération Wallonie-Bruxelles contribue également au financement du projet «*Be Gold*», auquel elle verse 500 000 euros par an. Les autres Communautés, la Loterie nationale et le COIB contribuent également au financement de ce projet. Un montant annuel de 400 000 euros est versé sur un compte bloqué destiné au financement des JO et des Jeux paralympiques.

À cet égard, il est important de souligner que ce sont bien les Communautés qui financent directement les athlètes et non le COIB.

L'ensemble de ces éléments démontre que l'accompagnement des athlètes sélectionnés pour Milano-Cortina 2026 repose sur une approche intégrée combinant financement, expertise scientifique et médicale, accompagnement psychosocial, soutien à la formation et préparation de l'après-carrière. Cette stratégie vise non seulement à garantir la performance sportive immédiate, mais aussi la durabilité des parcours et l'émancipation des athlètes après leur carrière de haut niveau.

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Madame la Ministre, je me réjouis de l'existence de la stratégie globale et cohérente que vous décrivez, ainsi que de la coordination entre les différentes disciplines.

Nous pouvons également nous réjouir de l'évolution du nombre d'athlètes belges, et plus particulièrement francophones. Cette montée en puissance est réjouissante. J'espère que les résultats suivront et que nous irons chercher plusieurs médailles.

(M. Christophe Bastin, président, reprend la présidence)

1.5 Question de M. Olivier de Wasseige, intitulée «Journée des fédérations sportives du 14 janvier»

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Madame la Ministre, le 14 janvier dernier, la Journée des fédérations sportives s'est tenue à Namur. Ce moment de rencontre des fédérations sportives francophones a, une fois encore, démontré l'importance de créer des espaces d'échange structuré entre les acteurs de terrain et les autorités publiques. Parmi les thématiques abordées figuraient deux sujets majeurs: la gouvernance dans le sport, d'une part, et le bénévolat, d'autre part, deux piliers fondamentaux du bon fonctionnement et de la crédibilité de notre modèle sportif.

Ces échanges ont mis en évidence à la fois des avancées et des besoins: besoins de clarté des rôles, de transparence dans la prise de décision, d'outils pour soutenir les volontaires, et de simplification des démarches administratives. Ce sont autant de points qui méritent, selon moi, une attention particulière de la part du gouvernement.

Madame la Ministre, quelles conclusions ou enseignements tirez-vous de cette Journée des fédérations sportives, notamment concernant les attentes exprimées

au sujet de la gouvernance des structures sportives? Des initiatives concrètes sont-elles envisagées ou déjà mises en place pour accompagner les fédérations dans la modernisation de leur fonctionnement selon les exigences de bonne gouvernance? Concernant le bénévolat sportif, comment votre ministère entend-il prolonger les échanges tenus lors de cette journée, notamment en ce qui concerne la valorisation, la reconnaissance et l'encadrement des volontaires? Enfin, prévoyez-vous un suivi formel de ces échanges à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles, afin de les transformer en leviers d'action?

Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre volonté de maintenir un dialogue étroit et structurant avec les fédérations, dans l'intérêt d'un sport plus ouvert, plus solide et plus juste.

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – La Journée des fédérations sportives a confirmé l'utilité des espaces de dialogue structuré entre les fédérations, l'Administration générale du sport (AGS) et les partenaires institutionnels.

Concernant la gouvernance, les débats ont souligné qu'un cadre clair et structurant est indispensable pour garantir l'efficacité, la légitimité et la crédibilité éthique des organisations. Plusieurs éléments ont été identifiés comme repères essentiels: une mission et une vision partagées, une répartition claire des rôles, des processus de décision professionnels et objectifs, ainsi que la transparence et l'équilibre entre les pouvoirs.

Pour accompagner les fédérations dans la modernisation de leur fonctionnement, plusieurs initiatives sont déjà opérationnelles ou en préparation. Premièrement, un audit annuel de cinq fédérations, par un réviseur indépendant. Les rapports de l'année 2025, transmis le 31 décembre dernier, sont actuellement analysés par mon administration pour assurer un accompagnement ciblé. Deuxièmement, une révision législative du décret du 3 mai 2019 portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française, les diverses réflexions permettant d'affiner l'approche de la bonne gouvernance. Troisièmement, des solutions de mutualisation et la création d'un dispositif collectif de coordination, auxquelles une majorité de fédérations s'est montrée favorable. Mon administration devrait être le facilitateur et le garant dudit dispositif. Enfin, la transcription des recommandations de l'audit en un plan opérationnel concret. Mon administration a présenté une méthodologie pour l'élaboration de ce dernier.

Concernant le bénévolat, le modèle sportif, bien que fragilisé par l'évolution des modes de vie et de la pratique du sport, repose toujours sur l'engagement bénévole. Pour prolonger les échanges tenus, plusieurs pistes sont explorées. Par exemple, la distinction cruciale entre les parcours de formation destinés aux volontaires et ceux destinés aux professionnels. Le rôle central des fédérations dans l'organisation de formations spécifiques à leur discipline est réaffirmé, pour mieux encadrer les volontaires sur le terrain. L'amélioration des dispositifs

d'encadrement juridique et de reconnaissance sociale de l'engagement doit également faire l'objet de discussions approfondies. Enfin, cette Journée des fédérations sportives ne doit pas être un événement isolé, mais bien une étape dans un processus de réflexion plus large. Les enseignements tirés alimenteront directement les travaux menés par mon administration et mon cabinet, en lien étroit avec les représentants des fédérations.

L'objectif de ce suivi formel est de faire émerger des solutions réalistes, proportionnées et partagées relatives à la gouvernance, au bénévolat et à la simplification administrative, tout en respectant les spécificités de chaque fédération et les réalités du terrain. Ce dialogue continu visera à transformer les attentes exprimées en leviers d'action concrets.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse très complète qui montre l'attention que vous portez aux dossiers discutés lors de la Journée des fédérations sportives du 14 janvier dernier.

Je note avec attention les initiatives déjà opérationnelles ou en préparation, notamment l'audit annuel de cinq fédérations sportives, avec une analyse en cours des rapports de 2025. Cela est évidemment très important. Je note également la révision législative du décret du 3 mai 2019, ainsi que la discussion sur l'éventuelle mutualisation des ressources. Enfin, je prends bonne note du plan opérationnel dont la méthodologie a été présentée.

Vous avez aussi mis l'accent sur un point qui me tient particulièrement à cœur: le bénévolat. Ce modèle est fragilisé par l'évolution des modes de vie, et nous devons y être très attentifs. Vous avez fait la distinction entre les parcours de formation pour volontaires et pour professionnels, évoqué le rôle des fédérations dans ce cadre, et mentionné les notions d'encadrement juridique et social.

Je suivrai évidemment l'évolution de ce dossier.